

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

#### **Arrêté du 18 avril 2013 portant nomination au conseil scientifique du comité d'histoire de la sécurité sociale**

NOR : AFSS1330262A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2012 portant réforme du comité d'histoire de la sécurité sociale,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le conseil scientifique, créé par l'article 4 de l'arrêté du 22 novembre 2012 susvisé pour assister le comité d'histoire de la sécurité sociale, est composé des personnes suivantes :

Mme Axelle BRODIER-DOLINO, chargée de recherche au CNRS-LARHRA.

Mme Anne-Sophie BRUNO, maître de conférences à l'université Paris XIII-Villetaneuse.

M. Christophe CAPUANO, maître de conférences à l'université Lumière-Lyon-II et chercheur au LARHRA.

M. Michel DREYFUS, directeur de recherche au centre d'histoire sociale du xx<sup>e</sup> siècle.

M. Robert FONTENEAU, administrateur civil honoraire.

M. Patrick FRIDENSON, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

M. Nicolas HATZFELD, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Évry.

M. Yannick MAREC, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen.

Mme Catherine OMNES, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mme Catherine ROLLET, professeur émérite de démographie à l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. Bruno VALAT, maître de conférences à l'université de Toulouse.

M. Olivier VERNIER, professeur d'histoire du droit à l'université de Nice - Sophia-Antipolis.

Mme Florence WEBER, professeur en sociologie et anthropologie sociale à l'École normale supérieure.

#### Article 2

Par dérogation aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 22 novembre 2012 susvisé, les membres du conseil scientifique sont nommés pour une durée expirant à la fin du mandat en cours des membres du comité d'histoire de la sécurité sociale.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 18 avril 2013.

Pour la ministre des affaires sociales  
et de la santé et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
T. FATOME

Pour le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt  
et par délégation :  
*Le directeur des affaires financières,  
sociales et logistiques,*  
C. LIEGEARD